

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1755

22 juillet 2013

SOMMAIRE

CBRE Global Investors DR Co-Invest S.à r.l.	84229	PWN Publishing Group S.A.	84228
Cervin Shipping S.A.	84230	QP Amst 1 S.à r.l.	84228
Charlene S.A., SPF	84229	Ravel Investment Sicav	84208
Christal S.A.	84229	Robert Mikaeloff Luxembourg S.A.	84224
Cleansecure S.A.	84229	Robert Mikaeloff Luxembourg S.A.	84226
Complete Conception S.à r.l.	84232	Rom Holding S.A.	84194
Crèche Arc-En-Ciel Sàrl	84230	RP3 Holdings (Lux) 1 Sàrl	84224
Eurotrex S.A.	84212	Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A.	84206
Faenza Holding S.à r.l.	84212	Sarasin Multi Label Sicav	84206
Flatinvest S.A.	84232	Sea and River Shipping S.A.	84239
Gambaras S.A.	84233	Sebaco S.à r.l.	84235
Glencore Finance (Europe) S.A.	84232	Servus Group HoldCo S.à r.l.	84235
Gol Football Luxembourg S.à r.l.	84233	SES Insurance International Re (Luxembourg) S.A.	84233
Iszer Group S.A.	84240	SND (Luxembourg)	84206
L'Arbusier S.A.	84194	Société du Parking Brill	84207
Latin Gas S.à r.l.	84195	Société Fiduciaire S.A.	84207
Latin Gas SCS	84195	Société Financière UCB	84239
Leros Investissements Financiers S.A.	84194	Sontsa S.à r.l.	84207
Lëtzebuerger Guiden a Scouten A.s.b.l. ..	84195	Sunrise Water	84204
L.F.A. Hold A.G.	84204	Syniverse Asia Finance Holdings S.à r.l. ..	84205
Partners Services S.A.	84226	Syniverse Asia Finance S.à r.l.	84208
Parts Invest S.A.	84227	Syniverse Europe Finance Holdings S.à r.l.	84205
PM Network	84220	TransAtlantic Partner S.à r.l.	84240
Predicare S.à r.l.	84208	Triumvirate I S.à r.l.	84240
Predicare S.à r.l.	84212		
Prolugest S.A.	84227		

Rom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.702.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 mai 2013, Mr Giuliano BIDOLI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé Administrateur avec effet rétroactif au 5 décembre 2012, en remplacement de Mr Olivier LECLIPTEUR, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

De plus, le mandat des Administrateurs, Mesdames Caroline FELTEN et Viviane HENGEL, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 06.06.2013.

Pour: ROM HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013073780/20.

(130090818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Leros Investissements Financiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 159.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013074393/11.

(130091288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

L'Arbusier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.169.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2013 que:

- Monsieur Dominique CROCENZO, employé privé, né à Villerupt (54) France le 28 février 1976 et demeurant professionnellement à 25A, Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg;

Monsieur Matthew Alexander KAHN, employé privé, né à Illinois USA le 26 novembre 1958 et demeurant professionnellement à 25A, Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg;

Monsieur David TUOMEY, tax advisor, né le 10 Mai 1970 à Ciarrai/Kerry (Irlande) demeurant professionnellement à Central Court, 25 Southampton Buildings, London WC2A 1AL, ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur David Ravizza, Monsieur Vincent Willems et Madame Valérie Vesquy, administrateurs démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

- Monsieur Dominique CROCENZO a été nommé également président du conseil d'administration.

- La société Fiduciaire Mevea Luxembourg Sarl, B156455 ayant son siège au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg, a été nommée Commissaire en remplacement de la société Ser.Com S.à.r.l, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

- Le siège social est transféré du 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8, Avenue de la Faiënerie L-1510 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013074390/23.

(130091466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Lëtzebuenger Guiden a Scouten A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2173 Luxembourg, 5, rue Munchen-Tesch.
R.C.S. Luxembourg F 369.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 avril 2013 que:
Les membres ont décidé de changer les articles suivants:

- **Art. 9.** comme tel:

Tout membre est à tout moment libre de se retirer de l'association en adressant sa démission écrite au conseil d'administration.

L'exclusion peut être prononcée par l'assemblée générale des associés contre les membres ne respectant pas les statuts ou agissant contrairement à l'objet social ou à l'intérêt de l'association.

«Pour tout membre n'ayant pas participé durant 3 années consécutives aux assemblées générales convoquées, soit personnellement, soit par procuration, l'exclusion peut être prononcée par l'assemblée générale des associés sur proposition du conseil d'administration.».

- **Art. 20.** comme tel:

Les convocations sont adressées aux associés, soit par pli confié à la poste, soit par voie électronique, soit par avis remis ou donné à la personne ou à domicile, quinze jours au moins à l'avance.

Et de rajouter un nouvel article soit:

- **Art. 29.** L'assemblée générale se réunit en session extraordinaire chaque fois que le conseil d'administration l'estime nécessaire ou lorsqu'un cinquième des membres ayant droit de vote en fait la demande par écrit au Président.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013074388/25.

(130091906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**Latin Gas SCS, Société en Commandite simple,
(anc. Latin Gas S.à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 176.550.

—
In the year two thousand and thirteen, the twenty-second day of March.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

International Resources Corporation, a company existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies Registrar of the Cayman Islands under number 132916,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Latin Gas S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, with a share capital of USD 20,000 and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company was incorporated in the Cayman Islands and the registered office, principal establishment and central administration of the Company was transferred from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on the date hereof, in the process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since such deed.

The appearing party, duly represented, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To approve the transfer of one (1) share with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) to Latin Gas LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 and

registered with the Secretary of State of the State of Delaware (Latin Gas LLC) in accordance with article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and to approve Latin Gas LLC as a new shareholder of the Company as a consequence of the said transfer of share.

2. To change the legal form of the Company so as to convert it from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a limited partnership (société en commandite simple).

3. To change the name of the Company from Latin Gas S.à r.l. into Latin Gas SCS.

4. To fully restate the Company's articles of association.

5. To accept the termination of the mandate of the managers of Latin Gas S.à r.l. and to grant them full discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as managers of Latin Gas S.à r.l. until the date of the termination of their mandate.

6. To confirm the registered office of Latin Gas SCS.

7. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder notes the terms of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended whereby "shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting" and acknowledges that the Sole Shareholder entered, on the date hereof, as transferor, into a share transfer agreement with Latin Gas LLC as transferee whereby the Sole Shareholder agreed to transfer one (1) share of the Company with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) (the Share) to Latin Gas LLC.

As a consequence, the Sole Shareholder RESOLVES to approve the transfer of the Share and to approve Latin Gas LLC as new shareholder.

Latin Gas LLC, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, by virtue of a proxy given under private seal, joined the general meeting of the shareholders as a shareholder and is referred to, together with the Sole Shareholder, as the Shareholders.

The above proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to change the legal form of the Company so as to convert it from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a limited partnership (société en commandite simple), with continuity of its legal personality, in accordance with article 3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to change the name of the Company from Latin Gas S.à r.l. into Latin Gas SCS.

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to fully restate and adapt the articles of incorporation of the Company to the new legal form of the Company, which shall forthwith read as follows:

"I. Name - Statutory seat - Duration - Object

Art. 1. Name. There exists among Latin Gas LLC, being the general partner (associé commandité) (the General Partner) and International Resources Corporation, being the limited partner (associé commanditaire) (the Limited Partner) and any and all persons or entities who may become partners in the future, a limited partnership (société en commandite simple) under the name Latin Gas SCS (the Partnership), governed by the present agreement (the Agreement) and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

Art. 2. Statutory Seat. The statutory seat of the Partnership is established in the city of Luxembourg.

Art. 3. Duration.

3.1. The Partnership is established for an unlimited duration.

3.2. The term of the Partnership does not end by the resignation, dissolution or bankruptcy or insolvency of any of the General Partner(s) or Limited Partner(s).

Art. 4. Object.

4.1. The object of the Partnership is the management of its assets (gestion de fortune), including the investment in and holding of shares, debt instruments and similar securities, without participating in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Partnership may make such investment by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner.

4.2. The Partnership may borrow from its direct or indirect partners or entities affiliated therewith for the accomplishment of its object. The Partnership may give guarantees and pledges, may transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

4.3. The Partnership may carry out any transaction which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

II. Capital - Units

Art. 5. Capital.

5.1. The unit capital of the Partnership is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by two million (2,000,000) units with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) each (the Units and each a Unit).

5.2. The General Partner holds one (1) Unit (the General Partner Unit), and the Limited Partner holds one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (1,999,999) Units (the Limited Partner Units).

5.3. All the Units are fully paid up.

5.4. There will be set up a premium account into which any premium paid on any Limited Partner Unit in addition to its par value (the Limited Partner Premium) will be transferred. Each Limited Partner will be entitled to the Limited Partner Premium in proportion to the percentage of the aggregate number of Limited Partner Units held by such Limited Partner.

Art. 6. Transfer of Units.

6.1. The Units are freely transferable among the Partners.

6.2. No transfers of Limited Partner Units to a third party will be made without the prior written approval of the General Partner(s).

6.3. No transfers of General Partner Units to a third party will be made without the prior written approval of all the Partners.

6.4. The transfer of Units will only be binding upon the Partnership following a notification to the Partnership of the transfer as provided for in article 1690 of the civil code.

Art. 7. Liability.

7.1. The liability of a Limited Partner(s) will be limited to the amount of its respective contribution to the Partnership, and, except as otherwise required by Law, nothing in this Agreement will remove, diminish or affect such limitation provided such Limited Partner complies with the provisions of this Agreement and any applicable laws.

7.2. The General Partner is jointly and severally liable towards third parties for all the obligations of the Partnership.

Art. 8. Issuance of Units.

8.1 The admission of additional partners and the issuance of Units to such partners will be subject to the prior written approval of the General Partner(s).

Art. 9. Form of Units - Partners' register.

9.1. Units are and will remain in registered form.

9.2. A register of Units will be kept at the office of the Partnership and may be examined by each Partner who so requires.

III. Management - Delegation of powers - Auditor - Representation

Art. 10. Management.

10.1. The Partnership will be managed by one or several General Partner(s).

10.2. The General Partner(s) will have full powers to carry out and approve for the Partnership all acts and operations consistent with the Partnership's objects.

10.3. The General Partner(s) are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by this Agreement to the general meeting of Partners.

10.4. In case of plurality of General Partners, decisions of the General Partners will be validly taken if adopted by a majority of the General Partners.

Art. 11. Delegation of powers.

11.1. Subject to article 15.1(c), the General Partner(s) may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks. The General Partner(s) will determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner(s).

11.2. The appointment of agent(s) pursuant to article 11.1 above will have no effect on the unlimited liability of the General Partner(s).

Art. 12. Auditor.

12.1. The Partnership may appoint an auditor and will do so in the cases required by the Law. The auditor will be appointed by the general meeting of Partners for a term which may not exceed six years, renewable.

12.2. The auditor is revocable ad nutum by the general meeting of Partners.

Art. 13. Representation.

13.1. The Partnership will be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, by the sole signature of any General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner(s).

Art. 14. Remuneration of the General Partner(s).

14.1. The General Partner(s) may receive an annual remuneration for their duties in connection with the Partnership, such remuneration to be decided upon from time to time by the general meeting of Partners.

Art. 15. Restrictions on Limited Partners.

15.1. No Limited Partner will:

- (a) be permitted to take part in, or interfere in any manner with, the control of the business or affairs of the Partnership;
- (b) have any vote in the management or operation of any Partnership asset; or
- (c) have the authority or power to act as agent for or on behalf of the Partnership or any other partner, to do any act which would be binding on the Partnership or any other partner, or to incur any expenditures on behalf of or with respect to the Partnership.

IV. General meetings of partners**Art. 16. Powers and voting rights.**

16.1. Each Unit entitles its holder to one vote in general meetings of Partners.

16.2. Each Partner may appoint any person or entity as its attorney pursuant to a proxy given by letter, telefax or e-mail, to represent it at a general meeting of Partners.

Art. 17. Form - Quorum - Majority.

17.1. The Partners will meet as often as necessary upon call of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, any one General Partner, with at least two days prior written notice. The general meeting of Partners will be held at the place indicated in the convening notice.

17.2. If all the Partners are present or represented at a general meeting of Partners, the convening notices may be waived in writing.

17.3. Subject to article 17.5 of this Agreement, resolutions at general meetings of Partners will be passed validly by a simple majority of Partners present or represented at the meeting.

17.4. Notwithstanding article 17.3 of this Agreement, the general meeting of Partners will not validly deliberate unless the General Partner or, in case of plurality of General Partners, each General Partner is present or represented.

17.5. Any general meeting of Partners convened to amend any provision of, and/or fully restate, this Agreement will not validly deliberate unless at least one half of the Units outstanding is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to this Agreement. If the quorum requirement is not satisfied, a second general meeting of partners may be convened by registered letter confirmed by the stamp evidencing the date of dispatch addressed to each Partner. Such convening notice will reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous general meeting of Partners. The second general meeting of Partners will validly deliberate regardless of the proportion of Units represented. Resolutions are validly adopted when approved by Partners representing three quarters of the Units outstanding and by the General Partner, or in case of plurality of General Partners, each of the General Partners. Contrary to the previous sentence, resolutions concerning the amendment of this Agreement reflecting the transfer of a Unit among the Partners, the transfer of Limited Partner Units to a third party and the admission of additional Partners and the issuance of Units to such Partners, are validly adopted when approved by the General Partner, or in case of plurality of General Partners, each of the General Partners.

17.6. Decisions of the Partners may be taken by circular resolution, the text of which will be sent to the Partners in writing, whether in original or by telefax or e-mail. The partners will cast their vote by signing the circular resolution.

V. Annual general meeting - Accounts - Allocation of profits**Art. 18. Annual General Meeting.**

18.1. A general meeting of Partners approving the financial statements of the Partnership will be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Partnership or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 19. Accounting Year.

19.1. The accounting year of the Partnership will begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

19.2. In respect of each accounting year, the General Partner(s) will draw up an inventory and prepare the financial statements of the Partnership in accordance with the Law.

Art. 20. Allocation of Profits.

20.1. The allocation and distribution of profits will be determined and, as the case may be, declared by the general meeting of Partners, upon proposal of the General Partner(s).

20.2. Each Partner has the right to participate in the profits of the Partnership in proportion to the percentage of the aggregate amount of capital held by him in the Partnership, consisting of the par value of the Units held by such Partner plus, in the case of a Limited Partner, any Limited Partner Premium attached to the Limited Partner's Units.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 21. Dissolution - Liquidation.**

21.1. In the event of dissolution of the Partnership for any reason and at any time whatsoever, liquidation will be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the general meeting of Partners deciding such liquidation.

21.2. Such general meeting of Partners will also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Allocation of the liquidation surplus.

22.1. After payment of all debts and liabilities of the Partnership or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the Partners in proportion to the percentage of the aggregate amount of capital held by him in the Partnership, consisting of the par value of the Units held by such Partner plus, in the case of a Limited Partner, any Limited Partner Premium attached to the Limited Partner's Units.

VII. General provision**Art. 23. Application of the Law.**

23.1. This Agreement is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the Law.

Transitory provision

By exception to article 19.1, the first accounting year of the Partnership begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Fifth resolution

The Shareholders RESOLVE to accept the termination, with immediate effect, of the mandate of Luis Armando Trillo as manager of Latin Gas S.à r.l. and to grant him full discharge for the performance of his duties as from the date of his appointment as manager of Latin Gas S.à r.l. until the date of the termination of his mandate.

Sixth resolution

The Shareholders RESOLVE to confirm that the registered office of the Partnership is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Seventh resolution

The Shareholders RESOLVE to allocate the total amount of the share premium existing in the share premium account of Latin Gas S.à r.l. on the date of the present deed to the Limited Partner Premium account.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de mars.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

International Resources Corporation, une société constituée selon les lois des Îles Cayman, dont le siège social est situé au PO Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town KY1-1104, Grand Cayman, les Îles Cayman, et immatriculée auprès du registre des sociétés des Îles Cayman sous le numéro 132916,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de Latin Gas S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, disposant d'un capital social de USD 20.000 et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée dans les Îles Cayman et le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société ont été transférés des Îles Cayman au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant à la date des présentes, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis ledit acte.

La partie comparante, valablement représentée, reconnaissant avoir été pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de la cession d'une (1) part d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) à Latin Gas LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (Latin Gas LLC) conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et approbation de Latin Gas LLC en tant que nouvel associé de la Société en conséquence de ladite cession de part.

2. Modification de la forme juridique de la Société afin de la convertir d'une société à responsabilité limitée en une société en commandite simple.

3. Modification de la dénomination de la Société de Latin Gas S.à r.l. en Latin Gas SCS.

4. Refonte complète des statuts de la Société.

5. Acceptation de la résiliation du mandat des gérants de Latin Gas S.à r.l. et octroi d'une pleine décharge pour l'exercice de leurs fonctions à compter de la date de leur nomination en tant que gérants de Latin Gas S.à r.l. jusqu'à la date de la résiliation de leur mandat.

6. Confirmation du siège social de Latin Gas SCS.

7. Divers.

a prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique note les termes de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée selon lequel «les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social» et prend acte que l'Associé Unique a conclu, à la date des présentes, en tant que cédant, un contrat de cession de part avec Latin Gas LLC, en tant que cessionnaire, selon lequel l'Associé Unique a accepté de céder une (1) part de la Société d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) (la Part) à Latin Gas LLC.

En conséquence, l'Associé Unique DECIDE d'approuver la cession de la Part et approuve Latin Gas LLC en tant que nouvel associé.

Latin Gas LLC, représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, rejoint l'assemblée générale des associés en tant qu'associé et est désigné avec l'Associé Unique les Associés.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier la forme juridique de la Société afin de la convertir d'une société à responsabilité limitée en une société en commandite simple, avec pleine continuité de sa personnalité juridique, conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier la dénomination de la Société de Latin Gas S.à r.l. en Latin Gas SCS.

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT de refondre intégralement et d'adapter les statuts de la Société à la nouvelle forme juridique de la Société, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre Latin Gas LLC, en tant qu'associé commandité (l'Associé Commandité) et International Resources Corporation, en tant qu'associé commanditaire (l'Associé Commanditaire) et toutes les personnes ou entités pouvant devenir associés dans le futur, une société en commandite simple prenant la dénomination de Latin Gas SCS (la SCS), régie par le présent contrat (le Contrat) et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la SCS est établi en la ville de Luxembourg.

Art. 3. Durée.

3.1. La SCS est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La SCS ne prend pas fin par la démission, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité affectant un ou plusieurs Associé(s) Commandité(s) ou Associé(s) Commanditaire(s).

Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la SCS est la gestion de fortune, y compris l'investissement dans et la détention de parts, d'instruments de dettes et de titres similaires, sans participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La SCS peut effectuer ces investissements par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière.

4.2. La SCS peut emprunter à ses associés directs ou indirects ou entités affiliées et ce pour réaliser son objet. La SCS peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la SCS ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

4.3. La SCS peut effectuer toute transaction qui, directement ou indirectement, favorise ou se rapporte à son objet social.

II. Capital - Parts

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la SCS est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) de parts d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Parts et chacune une Part).

5.2. L'Associé Commandité détient une (1) Part (la Part de l'Associé Commandité) et l'Associé Commanditaire détient un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.999.999) Parts (les Parts de l'Associé Commanditaire).

5.3. Toutes les Parts sont entièrement libérées.

5.4. Un compte de prime d'émission sera ouvert, sur lequel sera versé toute prime payée en plus de la valeur nominale de toute Part de l'Associé Commanditaire (les Primes de l'Associé Commanditaire). Chaque Associé Commanditaire aura un droit aux Primes de l'Associé Commanditaire proportionnel au pourcentage du nombre total de Parts de l'Associé Commanditaire que l'Associé Commanditaire possède.

Art. 6. Cession de Parts.

6.1. Les Parts sont librement cessibles entre Associés.

6.2. Aucune cession de Parts de l'Associé Commanditaire à un tiers ne pourra être réalisée sans le consentement écrit préalable de l'Associé Commandité.

6.3. Aucune cession de Parts de l'Associé Commandité à un tiers ne pourra être réalisée sans le consentement écrit préalable de tous les Associés.

6.4. Une cession de Parts ne sera opposable à la SCS que suivant la notification à la SCS de la cession conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Responsabilité.

7.1. La responsabilité du ou des Associé(s) Commanditaire(s) sera limitée au montant de leur apport à la Société et, sauf disposition contraire de la Loi, le présent Contrat n'annulera, ne restreindra ni n'affectera ladite restriction à condition que ledit Associé Commanditaire se soumette aux dispositions du présent Contrat et de toutes les lois applicables.

7.2. L'Associé Commandité sera conjointement et solidairement responsables envers les tiers de toutes les obligations de la Société.

Art. 8. Emission de Parts.

8.1. L'admission d'associés supplémentaires et l'émission de Parts à ces associés seront soumises au consentement écrit préalable du ou des Associé(s) Commandité(s).

Art. 9. Forme des Parts - Registre des associés.

9.1. Les Parts sont et resteront nominatives.

9.2. Il sera tenu au siège de la SCS un registre des Parts dont tout Associé qui le requiert pourra prendre connaissance.

III. Gérance - Délégation de pouvoirs - Commissaire - Représentation**Art. 10. Gérance.**

10.1. La SCS sera gérée par un ou plusieurs Associé(s) Commandité(s).

10.2. Le(s) Associé(s) Commandité(s) auront tous les pouvoirs pour mener et approuver pour la SCS, tous les actes et opérations compatibles avec la réalisation des objets de la SCS.

10.3. Le(s) Associé(s) Commandité(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la SCS qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par ce Contrat à l'assemblée générale des Associés.

10.4. En cas de pluralité des Associés Commandités, les décisions des Associés Commandités seront valablement prises à la majorité des Associés Commandités.

Art. 11. Délégation de pouvoirs.

11.1. Sous réserve de l'article 15.1(c), le(s) Associé(s) Commandité(s) peuvent à tout moment nommer un ou plusieurs mandataire(s) ad hoc pour accomplir des tâches spécifiques. Le(s) Associé(s) Commandité(s) détermineront les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces mandataires, la durée de leur mandat et toute autre condition du mandat. Les mandataires ainsi nommés sont révocables ad nutum par décision des Associés Commandités.

11.2. La nomination des mandataires conformément à l'article 11.1. ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée du(des) Associé(s) Commandité(s).

Art. 12. Commissaire.

12.1. La SCS peut nommer un commissaire et y procédera dans les cas prévus par la Loi. Le commissaire sera nommé par l'assemblée générale des Associés pour une durée ne pouvant excéder six années, renouvelable.

12.2. Le commissaire est révocable ad nutum par l'assemblée générale des Associés.

Art. 13. Représentation.

13.1. La SCS est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité de Associés Commandités, par la seule signature de tout Associé Commandité ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la SCS a été valablement conféré par les Associé(s) Commandité(s).

Art. 14. Rémunération du ou des Associé(s) Commandité(s).

14.1. Les Associé(s) Commandité(s) peu(vent)t recevoir rémunération annuelle de la SCS pour leurs fonctions, une telle rémunération sera décidée dans le temps par l'assemblée générale des Associés.

Art. 15. Restrictions relatives à ou aux Associé(s) Commanditaire(s).

15.1. Aucun Associé Commanditaire:

(a) ne sera autorisé à participer ou à interférer de quelque manière que ce soit dans le contrôle des affaires de la SCS;

(b) n'aura de droit de vote dans la gestion ou les opérations relatives aux actifs de la SCS, ni

(c) n'aura l'autorité ni le pouvoir d'agir en tant que mandataire pour ou au nom de la SCS ou de tout autre associé, ni d'exécuter des actes engageant la SCS ou tout autre associé, ni d'encourir des frais au nom de ou en relation avec la SCS.

IV. Assemblées générales des associés**Art. 16. Pouvoirs et droits de vote.**

16.1. Chaque Part donne droit à son détenteur à une voix aux assemblées générales des Associés.

16.2. Chaque Associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire, par procuration donnée par lettre, fax ou e-mail pour le représenter à une assemblée générale des Associés.

Art. 17. Forme - Quorum - Majorité.

17.1. Les Associés se réuniront aussi souvent que nécessaire sur convocation de l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité des Associés Commandités, de tout Associé Commandité, la convocation étant faite au moins deux jours à l'avance. L'assemblée générale des Associés se tiendra au lieu indiqué dans la convocation.

17.2. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés, il peut être renoncé aux formalités de convocation par écrit.

17.3. Sous réserve de l'article 17.5. de ce Contrat, les résolutions des assemblées générales des Associés seront valablement prises à la majorité simple des Associés présents ou représentés à l'assemblée.

17.4. Nonobstant l'article 17.3. de ce Contrat, l'assemblée générale des Associés ne délibérera valablement qu'à condition que l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité des Associés Commandités, chaque Associé Commandité soit présent ou représenté.

17.5. Toute assemblée générale des Associés convoquée pour modifier une disposition ou pour refondre ce Contrat ne délibérera valablement qu'à condition que la moitié au moins des Parts en circulation soit présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications proposées à ce Contrat. Si le quorum de présence n'est pas satisfait, une seconde assemblée générale des associés peut être convoquée par lettre recommandée confirmée par accusé de réception démontrant la date de notification à chaque Associé. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et les résultats de la précédente assemblée générale des Associés. La seconde assemblée des Associés délibérera valablement quel que soit le nombre de Parts représentées. Les résolutions sont valablement adoptées par les Associés représentant les trois quarts des Parts existantes et par l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité des Associés Commandités, par chaque Associé Commandité. Contrairement à ce qui est dit précédemment, les résolutions concernant la modification de ce Contrat reflétant la cession d'une Part parmi les Associés, la cession de Parts de l'Associé Commanditaire à un tiers ainsi que l'admission d'Associés supplémentaires et l'émission de Parts à ces derniers, sont valablement adoptées par l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité des Associés Commandités, par chaque Associé Commandité.

17.6. Les décisions des Associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé aux Associés par écrit, en original, par télécopie ou e-mail. Les associés voteront en signant ladite résolution circulaire.

V. Assemblée générale annuelle - Comptes - Affectation des résultats

Art. 18. Assemblée générale annuelle.

18.1. Une assemblée générale des Associés, chargée d'approuver les comptes annuels de la SCS, sera tenue annuellement dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la SCS ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation de l'assemblée.

Art. 19. Exercice social.

19.1. L'exercice social de la SCS commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

19.2. Pour chaque exercice social, le(s) Associé(s) Commandité(s) dresse(nt) un inventaire et prépare(nt) les comptes annuels de la SCS conformément à la Loi.

Art. 20. Affectation des résultats.

20.1. L'affectation et la distribution des bénéfices seront déterminées et, le cas échéant, décidées par l'assemblée générale des Associés, sur proposition du (des) Associé(s) Commandité(s).

20.2. Chaque Associé a le droit de participer aux bénéfices de la SCS proportionnellement au pourcentage du montant total de capital social qu'il possède dans la SCS, se composant de la valeur nominale des Parts détenues par lui dans la SCS plus, dans le cas des Associés Commanditaires, toutes les Primes des Associés Commanditaires liées aux Parts des Associés Commanditaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution - Liquidation.

21.1. En cas de dissolution de la SCS, pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par résolution de l'assemblée générale des Associés décidant d'une telle liquidation.

21.2. Cette assemblée générale des Associés déterminera également les pouvoirs et rémunération du ou des liquidateur(s).

Art. 22. Distribution du boni de liquidation.

22.1. Après paiement de toutes les dettes de la SCS ou consignation de toutes sommes à cet effet, le boni de liquidation sera payé aux Associés, proportionnellement au pourcentage du montant total de capital social qu'ils possèdent dans la SCS, se composant de la valeur nominale des Parts détenues par ledit Associé plus, dans le cas des Associés Commanditaires, toutes les Primes des Associés Commanditaires liées aux Parts des Associés Commanditaires.

VII. Disposition générale

Art. 23. Application de la Loi.

23.1. Ce Contrat est soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 19.1, le premier exercice social de la SCS commencera à la date du présent acte et prendra fin le 31 décembre 2013.

Cinquième résolution

Les Associés DECIDENT d'accepter la résiliation, avec effet immédiat, du mandat de Luis Armando Trillo en tant que gérant de Latin Gas S.à r.l. et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de ses fonctions à compter de la date de sa nomination en tant que gérant de Latin Gas S.à r.l. jusqu'à la date de la résiliation de son mandat.

Sixième résolution

Les Associés DECIDENT de confirmer que le siège social de la SCS est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Septième résolution

Les Associés DECIDENT d'affecter le montant total de la prime d'émission présente sur le compte de prime d'émission de Latin Gas S.à r.l. à la date du présent acte, au compte de Prime d'Emission de l'Associé Commanditaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la SCS ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu aux mandataires des parties comparantes et ces derniers et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mars 2013. Relation: EAC/2013/4315. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074391/478.

(130091403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

L.F.A. Hold A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074384/9.

(130091521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Sunrise Water, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.878.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 01. Juni 2013 abgehalten am Gesellschaftssitz

Abberufung des Verwaltungsratsmitgliedes Dr. Wolfgang Reinicke und Neubestellung des Herrn Dominique Frey
Das Verwaltungsratsmitglied Dr. Wolfgang Reinicke wird von seinem Amt mit sofortiger Wirkung abberufen.

Zum neuen Verwaltungsrat wählt die Versammlung einstimmig Herrn Dominique Frey, wohnhaft in Aubrigstraße 23a, 8800 Thalwil (Schweiz), der das Mandat annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2019 weiterführt.

Verlängerung der Mandate des Verwaltungsrates

Die Mandate des Verwaltungsrats bestehend aus

- Herrn Markus Konstantin, Simon, Kasimir Graf von Lippe-Falkenflucht,

wohnhaft in 25, Rupprechtstrasse, D-80636 München

- Herrn Georges Majerus,

geschäftsansässig 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

- Herrn Pascal Wagner

geschäftsansässig (neue Anschrift) in 59, route de Luxembourg, L-4761 Pétange,
 - Frau Yvette Verschuren,
 geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, werden verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2019.

Verschiedenes

Die neue Anschrift des Aufsichtskommissars SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE SARL lautet: 59, route de Luxembourg, L-4761 Pétange.

Die Versammlung

Référence de publication: 2013073805/28.

(130090302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Syniverse Europe Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 166.291.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 31 mai 2013:

- Victoria Management Services S.A. a démissionné de sa fonction de gérant de classe B de la société avec effet au 1^{er} juin 2013;
- Noel McCormack, ayant pour adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg est nommé gérant de classe B de la société avec effet au 1^{er} juin 2013 pour une période indéterminée;
- Mathieu Gangloff, ayant pour adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg est nommé gérant de classe B de la société avec effet au 1^{er} juin 2013 pour une période indéterminée;
- Martin Picciano, résidant au 19118 Sweet Clover Lane, Tampa, Floride 33647-3545, U.S.A. est nommé gérant de classe A de la société avec effet au 1^{er} juin 2013 pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013073809/20.

(130091082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Syniverse Asia Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 166.261.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 31 mai 2013:

- Victoria Management Services S.A. a démissionné de sa fonction de gérant de classe B de la société avec effet au 1^{er} juin 2013;
- Noel McCormack, ayant pour adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg est nommé gérant de classe B de la société avec effet au 1^{er} juin 2013 pour une période indéterminée;
- Mathieu Gangloff, ayant pour adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg est nommé gérant de classe B de la société avec effet au 1^{er} juin 2013 pour une période indéterminée;
- Martin Picciano, résidant au 19118 Sweet Clover Lane, Tampa, Floride 33647-3545, U.S.A. est nommé gérant de classe A de la société avec effet au 1^{er} juin 2013 pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013073807/20.

(130091084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.811.

L'adresse de l'administrateur Monsieur Nils OSSENBRINK a changé comme suit:

Monsieur Nils OSSENBRINK

Taanusanlage 17, D-60325 FRANKFURT AM MAIN

Pour SARASIN FUND Management (LUXEMBOURG) S.A.

Société anonyme

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013073791/14.

(130090292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Sarasin Multi Label Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.310.

Les adresses des administrateurs Messieurs Nils OSSENBRINK et Dieter STEBERL ont changé comme suit:

Monsieur Nils OSSENBRINK

Taanusanlage 17, D-60325 FRANKFURT AM MAIN

Monsieur Dieter STEBERL

40, Avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG

Pour SARASIN MULTI LABEL SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013073818/16.

(130090289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

SND (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 521.847,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.129.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 6 juin 2013 que Madame Annick Magermans et Monsieur Christophe Maillard ont démissionné de leurs positions respectives de gérante de type A de la Société et de gérant de type B de la Société avec effet immédiat.

Il est décidé de nommer Monsieur Scott Mc Kinlay, né le 11 avril 1983 à Dunfermline, Royaume-Uni, résidant au 16, rue du Couvent, L-1363 Luxembourg-Howald, comme gérant de type A de la Société avec effet au 6 juin 2013 pour une durée indéterminée et Madame Marjorie Allo, née le 19 novembre 1967 à Paris, France, résidant au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme gérante de type B de la Société avec effet au 6 juin 2013 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Mr. Scott Mc Kinlay, comme gérant de type A de la Société;
- Mme Krysta Rehaag comme gérante de type B de la Société; et
- Mme Marjorie Allo comme gérante de type B de la Société.

Le 6 juin 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013073825/23.

(130090968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

S P B, Société du Parking Brill, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 139.983.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 mai 2013

L'assemblée générale ordinaire a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de confier le mandat de réviseur des comptes annuels de l'année 2013 à RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le no B113621. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2014 statuant sur les comptes annuels de l'année 2013.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2013073827/15.

(130090343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Société Fiduciaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 101.175.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 23 mai 2013 pour statuer sur les comptes au 31 décembre 2012

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Nico HANSEN, Monsieur Alain BARTHOLME et Madame Sophie BATARDY pour une durée de 6 ans.

Leurs mandats prendront donc fin en 2019, à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2018.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société MGI FISOGEST S.à r.l. pour une durée de 6 ans.

Son mandat prendra donc fin en 2019, à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2018.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 23 mai 2013

Les membres du Conseil d'Administration décident de renouveler le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Nico HANSEN, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Les membres du Conseil d'Administration décident de renouveler le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur Nico HANSEN, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Référence de publication: 2013073830/24.

(130091078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Sontsa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 142.812.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil de Gérance en date du 3 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013073832/15.

(130091126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Ravel Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 148.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour RAVEL INVESTMENT SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2013073774/15.

(130090334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Syniverse Asia Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 166.302.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 31 mai 2013:

- Victoria Management Services S.A. a démissionné de sa fonction de gérant de classe B de la société avec effet au 1^{er} juin 2013;
- Noel McCormack, ayant pour adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg est nommé gérant de classe B de la société avec effet au 1^{er} juin 2013 pour une période indéterminée;
- Mathieu Gangloff, ayant pour adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg est nommé gérant de classe B de la société avec effet au 1^{er} juin 2013 pour une période indéterminée;
- Martin Picciano, résidant au 19118 Sweet Clover Lane, Tampa, Floride 33647-3545, U.S.A. est nommé gérant de classe A de la société avec effet au 1^{er} juin 2013 pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013073808/20.

(130091083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Predicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 228.692.067,72.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.926.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of May,
before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

the company PREDICA S.A., with registered office at 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, here represented by Mr. Michel BULACH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, France, on May 22, 2013, copy of which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of the company PREDICARE S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at L-2557 Luxembourg, 7A rue Robert Stümper, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.926, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on August 9, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1890 dated October 9, 2006, whose articles have been amended on several occasions and on the last time by a deed of the undersigned notary, dated December 14, 2012, published in

the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 302 dated February 7, 2013 (hereinafter referred to as the "Company").

The appearing party, represented as here above stated, requested the undersigned notary to act the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Company:

First resolution

The sole member resolves to cancel the existence of two classes of corporate units with specific rights attached to each of such classes and to remove the indication of the par value of the corporate units of the Company, so that the existing two million nine hundred nineteen thousand six hundred seventy-three (2,919,673) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, are converted into two million nine hundred nineteen thousand six hundred seventy-four (2,919,674) corporate units, with no indication of par value, having all the same rights.

Second resolution

The sole member resolves to reduce the share capital of the Company, by an amount of sixty-three million two hundred seventy-five thousand three hundred thirty-two euro and twenty-eight cents (EUR 63,275,332.28) by reduction of the par value but without cancellation of any of the existing corporate units, so as to bring it from its present amount of two hundred ninety-one million nine hundred sixty-seven thousand four hundred euro (EUR 291,967,400.-) represented by two million nine hundred nineteen thousand six hundred seventy-four (2,919,674) corporate units, with no indication of par value, to the amount of two hundred twenty-eight million six hundred ninety-two thousand sixty-seven euro and seventy-two cents (EUR 228,692,067.72) represented by two million nine hundred nineteen thousand six hundred seventy-four (2,919,674) corporate units, with no indication of par value, and to allocate such amount of sixty-three million two hundred seventy-five thousand three hundred thirty-two euro and twenty-eight cents (EUR 63,275,332.28) as follows:

- allocation of an amount of forty million four hundred six thousand one hundred twenty-five euro and fifty cents (EUR 40,406,125.50) to the profit or loss brought forward account in order to set-off losses of the same amount;
- allocation of an amount of twenty-two million eight hundred sixty-nine thousand two hundred six euro and seventy-eight cents (EUR 22,869,206.78) to the legal reserve account in order for it to be fully funded.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole member resolves to amend paragraphs 1 and 2 of Article 5 of the Articles of Association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at two hundred twenty-eight million six hundred ninety-two thousand sixty-seven euro and seventy-two cents (EUR 228,692,067.72) represented by two million nine hundred nineteen thousand six hundred seventy-four (2,919,674) corporate units, with no indication of par value.

Each corporate unit is entitled to the same rights and privileges, except as otherwise provided by the Law, and gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of corporate units in existence."

All other paragraphs of Article 5 remain unchanged and are hereby reiterated as far as necessary.

Fourth resolution

As a further consequence of the above resolutions, the sole member resolves to delete Article 20 and restate Articles 19 and following of the Articles of Association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 19. Profits, Reserves and Dividends.** The credit balance of the income statement, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members, represents the net profit of the Corporation.

Each year, five per cent (5%) of the annual net profits of the Corporation after having set-off first any loss brought forward, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve equals ten per cent (10%) of the subscribed corporate capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members; or
- (ii) to bring them forward; or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the manager(s) may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year, provided that the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the manager(s) of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess amount will constitute an advance on future dividends.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any time any brought forward profits from previous financial years or any amount from the share premium account or any distributable reserve account of the Corporation.

Title VI. Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 20. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members in proportion to the number of corporate units held by them.

Art. 21. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended."

Fifth resolution

The sole member resolves to grant authorisation to (i) any manager of the Company or (ii) to any lawyer of the Law Firm WILDGEN to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder representing the appearing person, the said signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société PREDICA S.A., ayant son siège social au 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, ici représentée par M. Michel BULACH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivré à Paris, France le 22 mai 2013; copie de ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante est l'associée unique de la société PREDICARE S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7A rue Robert Stümper, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.926, constituée par un acte notarié de Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire, résidant à Luxembourg-Bonnevoie, daté du 9 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1890 du 9 octobre 2006, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte notarié du notaire soussigné, du 14 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 302 du 7 février 2013 (ci-après dénommée la "Société").

La personne comparante, représentée comme indiqué précédemment, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes qu'elle adopte en sa qualité d'associée unique de la Société:

Première résolution

L'associée unique décide de mettre fin à l'existence de deux catégories de parts sociales avec des droits spécifiques attachés à chacune de ces catégories et de supprimer la mention de valeur nominale des parts sociales de la Société, de sorte que les deux millions neuf cent dix-neuf mille six cent soixante-treize (2.919.673) Parts Sociales A et une (1) Part Sociale B existantes, d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, sont converties en deux millions neuf cent dix-neuf mille six cent soixante-quatorze (2.919.674) parts sociales, sans mention de valeur nominale, ayant toutes les mêmes droits.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de réduire le capital de la Société d'un montant de soixante-trois millions deux cent soixante-quinze mille trois cent trente-deux euros et vingt-huit centimes (63.275.332,28) par réduction de la valeur nominale mais sans annulation de parts sociales existantes, pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-onze millions

neuf cent soixante-sept mille quatre cents euros (EUR 291.967.400,-) représenté par deux millions neuf cent dix-neuf mille six cent soixante-quatorze (2.919.674) parts sociales, sans mention de valeur nominale, au montant de deux cent vingt-huit millions six cent quatre-vingt-douze mille soixante-sept euros et soixante-douze centimes (EUR 228,692,067.72) représenté par deux millions neuf cent dix-neuf mille six cent soixante-quatorze (2.919.674) parts sociales, sans mention de valeur nominale, et d'allouer le montant de soixante-trois millions deux cent soixante-quinze mille trois cent trente-deux euros et vingt-huit centimes (63.275.332,28) comme suit:

- affectation d'un montant de quarante millions quatre cent six mille cent vingt-cinq euros et cinquante centimes (EUR 40.406.125,50) au compte de report à nouveau afin de compenser des pertes d'un même montant;
- affectation d'un montant de vingt-deux millions huit cent soixante-neuf mille deux cent six euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 22.869.206,78) au compte de la réserve légale afin qu'elle soit pleinement constituée.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'associée unique décide de modifier les paragraphes 1 et 2 de l'article 5 des statuts de la Société qui devront désormais être lus comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent vingt-huit millions six cent quatre-vingt-douze mille soixante-sept euros et soixante-douze centimes (EUR 228,692,067.72) représenté par deux millions neuf cent dix-neuf mille six cent soixante-quatorze (2.919.674) parts sociales, sans mention de valeur nominale.

Chaque part sociale octroie les mêmes droits et privilèges, sauf disposition contraire de la loi, et donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts sociales existantes.»

Les autres paragraphes de l'article 5 demeurent inchangés et sont réitérés par la présente pour autant que de besoin.

Quatrième résolution

En outre conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'associée unique décide de supprimer l'article 20 et de procéder à une refonte des articles 19 et suivants des statuts de la Société qui devront désormais être lus comme suit:

« **Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tel qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société après apurement préalable de toute perte reportée, sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés, ou
- (ii) de l'affecter au compte de report à nouveau; ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, le (les) gérant (s) pourra (pourront) décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur le bénéfice net futur de l'année sociale en cours, à condition que les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par le (les) gérant (s) de comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, le surplus constituera une avance sur dividendes futurs.

Les dispositions qui précèdent sont sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment tous bénéfices reportés des exercices sociaux précédents ou tout montant du compte de prime d'émission ou de tout compte de réserve disponible de la Société.

Titre VI. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 21. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Cinquième résolution

L'associée unique décide d'autoriser (i) tout gérant de la Société ou (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN, d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda;

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille six cents euros (EUR 2.600.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Bulach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juin 2013. LAC/2013/25468. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075233/196.

(130092583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Predicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.926.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075232/10.

(130092582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Eurotrex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 07 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013074964/10.

(130092283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Faenza Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 177.729.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- (1) Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership,
- (2) Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership,
- (3) Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership,
- (4) Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership,
- (5) Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership, and
- (6) Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership,

each acting by its General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited,

each with registered office at Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 3PP, and

each represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 30 May 2013 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability Company ("société à responsabilité limitée") "Faenza Holding S.à r.l." which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Faenza Holding S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the

motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively signed, certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval

of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Subscriber	Number of shares	Payment
Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	3,949	EUR 3,949
Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	3,617	EUR 3,617
Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership	4,363	EUR 4,363
Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	3,790	EUR 3,790
Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership	1,405	EUR 1,405
Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership	2,876	EUR 2,876
Total	20,000	EUR 20,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at
4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	professional or private Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Danielle (dit Daniele) Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Manager	9 th January 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Sven Gosta Pontus (dit Pontus) Pettersson	Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG	Manager	28 March 1978	Annedal (Sweden)
Marc Lamberty	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Manager	10 th October 1977	Wittlich (Germany)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2013.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente et unième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

- (1) Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership,
- (2) Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership,
- (3) Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership,
- (4) Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership,
- (5) Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership, et
- (6) Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership,

chacune agissant par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, agissant à son tour par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited,

chacune ayant son siège social au troisième étage, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernesey GY1 3PP, et chacune étant représentée par Me Toïnon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 30 mai 2013, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Faenza Holding S.à r.l.» qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Faenza Holding S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et autres titres de quelque nature que ce soit, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, titres ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel

appartient la Société (y compris en amont ou latéralement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement et ce, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant selon les modalités prévues en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille euros (20.000 EUR) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles, mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité de gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être signées ou certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures autorisées. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui relèvent des objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèvent de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société et pour faire, autoriser et approuver l'ensemble

des actes et des opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique, et, en cas de conseil de gérance, par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il y a un gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est/sont responsable(s) de l'exécution de ses/leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations reprises ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou dirigeant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes les dépenses raisonnablement contractées ou payées par elle dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en raison de son mandat présent ou passé de gérant ou dirigeant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles ou pénales, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement d'une transaction et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou dirigeant: (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de ses fonctions; (ii) dans le cadre de toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) dans le cas d'un règlement, à moins que celui-ci n'ait été approuvé par un tribunal compétent ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou dirigeant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou dirigeant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par l'intermédiaire d'un mandataire spécial.

Art. 11. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou aux assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à l'adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si la totalité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à l'adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prendront effet après l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites peuvent être passées à l'unanimité à tout moment et ce, sans convocation préalable.

À moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Lorsque et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Exercice sociale. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année, au terme de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 14. Distributions. Il est fait, sur les bénéfices nets un prélèvement de cinq pour cent (5%) affecté à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiqué en regard de leur nom respectif:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	3.949	3.949 EUR
Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	3.617	3.617 EUR
Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership	4.363	4.363 EUR
Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	3.790	3.790 EUR
Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership	1.405	1.405 EUR
Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership	2.876	2.876 EUR
Total	20.000	20.000 EUR

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000 EUR) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.300,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés ont immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

84220

Nom	Adresse professionnelle ou privée	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Danielle (dit Daniele) Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Gérant	9 janvier 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Sven Gosta Pontus (dit Pontus) Pettersson	Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG	Gérant	28 mars 1978	Annedal (Suède)
Marc Lamberty	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Gérant	10 octobre 1977	Wittlich (Allemagne)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2013. Relation: LAC/2013/25260. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013074965/421.

(130092219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

PM Network, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 177.745.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le trente mai.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Patrice MACAR, né à Winchester (Etats-Unis d'Amérique), le 15 octobre 1970, demeurant au 54 Boulevard du Jardin Exotique, 98000 Monaco,

2) Monsieur Vincent MACAR, né à Rocourt (Belgique), le 30 novembre 1974, demeurant au 3, rue Pierre Genouville, F-78150 Le Chesnay,

ici représenté par Monsieur Patrice MACAR, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé leur délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui,

(les «Associés»).

Lesdits comparants, représentés ci-dessus, ont demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. que 100% du capital social de "PM NETWORK", une société civile existante et organisée par les lois françaises, ayant son siège social à F-13510 Eguilles, 740 Chemin des Bastides Fortes, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 512 867 920, constituée suivant acte sous seing privé du 11 juin 2009 (la "Société") est représenté à la présente assemblée;

II. que la Société a décidé de transférer son siège social, de direction effective et principal établissement de F-13510 Eguilles, 740 Chemin des Bastides Fortes, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, effective à la date du présent acte notarié sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuation légale et sociale. Toutes les formalités exigées sous les lois françaises pour donner effet à cette décision ont été dûment accomplies.

III. qu'il résulte du bilan de la Société, qu'au 31 décembre 2012, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société, une copie dudit bilan, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire, restera annexé au présent acte et sera enregistrée au même moment auprès des autorités compétentes.

IV. qu'il résulte par ailleurs d'un certificat daté du 30 mai 2013 émis par la gérance de la Société qu'entre autres les actifs nets de la Société sont estimés à seize millions deux-cent quatre-vingt-douze mille six-cent quarante-six euro (EUR 16.292.646), et que depuis la date dudit bilan, aucun changement matériel n'est intervenu dans les activités de la Société qui entraînerait que le bilan daté du 31 décembre 2012 deviendrait matériellement incorrect et ne rendrait pas une image fidèle de la situation de la Société à ce jour. Une copie dudit certificat, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire, restera annexée au présent acte et sera enregistrée au même moment auprès des autorités compétentes.

V. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a. Transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers Luxembourg.

b. Adoption par la société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée et de la nationalité luxembourgeoise;

c. Modification des statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise;

d. Elections statutaires;

e. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, les Associés décident de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social, le principal établissement et le lieu de gestion effective de la Société de France, 13510 Eguilles, 740 Chemin des Bastides Fortes à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique. Les Associés de plus déclarent que toutes les formalités exigées sous les lois françaises pour donner effet à ce transfert ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

Les Associés décident que la Société adopte la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom "PM NETWORK" et acceptent la nationalité luxembourgeoise et sera à la date du présent acte notarié soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Les Associés approuvent le bilan de la Société au 31 décembre 2012 une copie duquel restera jointe au présent acte.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier et de reformuler complètement les statuts de la Société, dans la forme présentée aux Associés, pour les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois à l'occasion du transfert de la Société et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg.

Les Statuts de la Société se liront comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "PM NETWORK", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

- avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toutes Sociétés Apparentées, en ce compris sans y être limité des prêts mezzanines;
- avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit aux associés de la Société
- nantir ses parts sociales pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la société, des associés ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire des sociétés filiales dans les limites autorisés par la loi luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital Social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à treize millions neuf cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-dix euros (13.986.190,- EUR), représenté par treize millions neuf cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-dix (13.986.190) parts sociales de un euro (1,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions Générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

RÉALLOCATION DES PARTS SOCIALES: En conséquence de l'adoption des statuts de la Société, le capital social est alloué comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
Patrice MACAR	13.986.189
Vincent MACAR	1
Total:	13.986.190

Sixième résolution

Les Associés décident de reconnaître la démission du gérant actuel de la Société, effective à la date des présentes et de donner décharge au gérant pour l'accomplissement de son devoir comme gérant de la Société depuis la date de sa dernière décharge jusqu'à la date de sa démission.

Septième résolution

Les Associés décident de nommer comme gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Patrice MACAR, né à Winchester (Etats-Unis d'Amérique), le 15 octobre 1970, demeurant au 54 Boulevard du Jardin Exotique, 98000 Monaco.

Le pouvoir de signature sera le suivant:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant."

Huitième résolution

Les Associés décident d'établir le siège social, principal établissement et lieu de gestion effective de la Société au L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MACAR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2013. LAC/2013/25200. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075229/191.

(130092934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Robert Mikaeloff Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 12, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 15.265.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 26 mars 2013

Monsieur Robert MIKAELOFF, Chemin Saint Antoine, F-92430 Marnes-la-Coquette est nommé Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Robert MIKAELOFF assurera son mandat de Président du Conseil d'Administration pendant la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Le 26 mars 2013.

Certifié sincère et conforme

ROBERT MIKAELOFF LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2013075258/16.

(130092537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

RP3 Holdings (Lux) 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.411.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteenth, on the twenty-eighth of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

“The Rockspring Portuguese Property partnership L.P. “, a limited partnership duly established under the laws of The United Kingdom, having its registered office at 166, Sloane street, GB-SW1X 9QF London, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP11410.

Duly represented by Ms Christelle Friio, private employee, residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given privately.

The said proxy, signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

-“The Rockspring Portuguese Property partnership L.P.” is the sole current shareholder (the “Sole Shareholder”) of “RP3 Holdings (Lux) 1 S.à r.l.”, a Société à responsabilité limitée having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 118411, incorporated under Luxembourg Laws pursuant to a notarial deed enacted by Maître Emile SCHLESSER, Civil Law Notary residing in Luxembourg on 3 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the “Mémorial C”) number 1906 on 11 October 2006 (the “Company”); and, the articles of association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Gérard LECUIT, Civil Law Notary residing in Luxembourg on 7 July 2010 published in the Mémorial C number 1981 on 23 September 2010.

- the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five euros (EUR 25.-) each, fully paid (the Shares);

- the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- the Sole Shareholder approves the Company’s interim accounts for the period from the 1 January 2013 to 27 March 2013;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Company’s activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the immediate dissolution of the Company;

- the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned.

Furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities.

Therefore, as a consequence of the above, we can consider that:

- all the liabilities of the company are paid; -the remaining net assets, if any have been paid to the Sole Shareholder;
- the full discharge is granted to the Sole Manager of the Company for the exercise of their mandates;
- the dissolution of the Company is done and closed;
- the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five (5) years in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the Notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil treize, le vingt-huit mars,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

«The Rockspring Portuguese Property Partnership L.P.», un Limited Partnership, ayant son siège social à 166, Sloane Street, SW1X 9QF London, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP11410,

Dûment représentée par Madame Christelle Friio, employée privée, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que «The Rockspring Portuguese Property Partnership L.P.», précitée, est l'Associé unique actuel (l'«Associé Unique»), de la société anonyme dénommée «RP3 Holdings (Lux) 1 S.à r.l.», une Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 118411, qui a été constituée, en date du 3 août 2006 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 1906 du 11 octobre 2006 (la «Société»); et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 juillet 2010, publié au Mémorial C 1981 du 23 septembre 2010.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentés par cinq cents (500) parts sociales de d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

- Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société;

- Que l'Associé Unique a approuvé les comptes intermédiaires de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 27 mars 2013;

- Que l'Associé Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

- Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le Notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée au Gérant Unique de la Société pour l'exercice de son mandat;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi. Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FRIIO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 avril 2013. Relation: LAC/2013/14975.

Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013075261/108.

(130092353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Robert Mikaeloff Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 12, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 15.265.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social exceptionnellement le 26 mars 2013

- les mandats des Administrateurs, à savoir Monsieur Robert MIKAELOFF, Chemin Saint Antoine, F-92430 Marnes-la-Coquette, de Monsieur Albert MIKAELOFF, Villa Les Gekos, Hameau Prat Bourdin, F-83000 Plan-de-Tour, et de Monsieur Reza TABATABAEI KASHANI, IR-Bazar, Kashan, sont reconduits depuis octobre 2012 jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013;

- les mandats de l'Administrateur-Délégué de Monsieur Robert MIKAELOFF, Chemin Saint Antoine, F-92430 Marnes-la-Coquette, est reconduit depuis octobre 2012 jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013;

- les mandats d'Administrateurs de Monsieur Robert MIKAELOFF, Chemin Saint Antoine, F-92430 Marnes-la-Coquette, de Monsieur Albert MIKAELOFF, Villa Les Gekos, Hameau Prat Bourdin, F-83000 Plan-de-Tour, et de Monsieur Reza TABATABAEI KASHANI, IR-Bazar, Kashan sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014;

- Monsieur Robert MIKAELOFF est confirmé comme Administrateur-Délégué. Son mandat viendra d'Administrateur-Délégué viendra également à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014;

- le mandat de Commissaire de Madame Françoise LECUIR est reconduit depuis octobre 2012 jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013;

- le mandat de Commissaire de Madame Françoise LECUIR, 68-70, rue Gambetta à F-50200 Coutances, est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Certifié sincère et conforme

ROBERT MIKAELOFF LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2013075257/27.

(130092171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Partners Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.823.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PARTNERS SERVICES S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 6 juin 2013 à 9 heures.

1. Renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Jean MARIE, né le 29 juillet 1950, demeurant au 1, rue du Moulin Casse (Villa Melissa), Pereybere, Iles Maurice jusqu'au 6 juin 2018.

2. Renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean MARIE, né le 29 juillet 1950, demeurant au 1, rue du Moulin Casse (Villa Melissa), Pereybere, Iles Maurice jusqu'au 6 juin 2018.

3. Renouveler le mandat d'administrateur de la Société PARTS INVEST S.A. ayant son siège social au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.712 représentée par Monsieur Jean MARIE demeurant au 1, rue du Moulin Casse (Villa Melissa), Perybere, Iles Maurice agissant en qualité de représentant permanent jusqu'au 6 juin 2018.

4. Renouveler le mandat d'administrateur de la Société PROLUGEST S.A. ayant son siège social au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.772 représentée par Monsieur Jean MARIE demeurant au 1, rue du Moulin Casse (Villa Melissa), Perybere, Iles Maurice agissant en qualité de représentant permanent jusqu'au 6 juin 2018.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pour la société

M. Jean MARIE

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013075221/27.

(130092642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Parts Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 88.712.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PARTS INVEST S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 6 juin 2013 à 10 heures.

L'assemblée décide:

1 Renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Jean MARIE, né le 29 juillet 1950, demeurant au 1, rue du Moulin Casse (Villa Melissa), Perybere, Iles Maurice jusqu'au 6 juin 2018.

2 Renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean MARIE, né le 29 juillet 1950, demeurant au 1, rue du Moulin Casse (Villa Melissa), Perybere, Iles Maurice jusqu'au 6 juin 2018.

3 Renouveler le mandat d'administrateur de la Société PARTNERS SERVICES S.A. ayant son siège social au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.823 représentée par Monsieur Jean MARIE demeurant au 1, rue du Moulin Casse (Villa Melissa), Perybere, Iles Maurice agissant en qualité de représentant permanent jusqu'au 6 juin 2018.

4 Renouveler le mandat d'administrateur de la Société PROLUGEST S.A. ayant son siège social au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.772 représentée par Monsieur Jean MARIE demeurant au 1, rue du Moulin Casse (Villa Melissa), Perybere, Iles Maurice agissant en qualité de représentant permanent jusqu'au 6 juin 2018.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pour la société

M. Jean MARIE

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013075222/27.

(130092657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Prolugest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 90.772.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PROLUGEST S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 6 juin 2013 à 11 heures.

L'assemblée décide:

9. Renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Jean MARIE, né le 29 juillet 1950, demeurant au 1, rue du Moulin Casse (Villa Melissa), Perybere, Iles Maurice jusqu'au 6 juin 2018.

10. Renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean MARIE, né le 29 juillet 1950, demeurant au 1, rue du Moulin Casse (Villa Melissa), Perybere, Iles Maurice jusqu'au 6 juin 2018.

11. Renouveler le mandat d'administrateur de la Société PARTS INVEST S.A. ayant son siège social au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.712 représentée par Monsieur Jean MARIE demeurant au 1, rue du Moulin Casse (Villa Melissa), Perybère, Iles Maurice agissant en qualité de représentant permanent jusqu'au 6 juin 2018.

12. Renouveler le mandat d'administrateur de la Société PARTNERS SERVICES S.A. ayant son siège social au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.823 représentée par Monsieur Jean MARIE demeurant au 1, rue du Moulin Casse (Villa Melissa), Perybère, Iles Maurice agissant en qualité de représentant permanent jusqu'au 6 juin 2018.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pour la société

M. Jean MARIE

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013075236/27.

(130092900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

PWN Publishing Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.365.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 29.11.2012 que:

Les mandats des administrateurs sont prolongés et se termineront lors de l'assemblée générale en 2018, à savoir:

- Mme SZYMANSKA Joanna, administrateur, demeurant à PL-31-222 Krakow, 5 U 8, Kluzeka.
- Mme JOZWIACK Barbara, administrateur, demeurant à PL-00-031 Varsovie, 11, Grojecka.
- M. NADOLSKI Andrzej, administrateur, demeurant à PL-00-251 Varsovie, 10, Miodowa.

Le mandat du commissaire aux comptes G.T. Experts Comptables S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, Rue de Bitbourg, est prolongé et se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013075239/18.

(130092323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

QP Amst 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.510.

Cession de parts sociales

Suite à la convention de cession de parts sociales signée en date du 24 mai 2013 entre V-Atrium 1 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177690 et SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65906, l'actionnariat de QP Amst 1 S.à r.l. se compose comme suit:

V-Atrium 1 S.A, pré-qualifiée, détenant 12.500 parts sociales.

Pour la Société

SGG S.A.

Référence de publication: 2013075240/18.

(130092498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

CBRE Global Investors DR Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 496.875,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 106.417.

Il résulte d'un contrat entre d'une part Thomas P. Kohr Trust 1 et Thomas P. Kohr Trust 2 et d'autre part Baldrige LLC que (I) Thomas P. Kohr Trust 1 a transféré à Baldrige LLC avec effet au 1^{er} janvier 2013 les 684 parts sociales ordinaires de classe A1 qu'elle détenait dans la Société et (II) Thomas P. Kohr Trust 2 a transféré à Baldrige LLC avec effet au 1^{er} janvier 2013 les 840 parts sociales ordinaires de classe A1 qu'elle détenait dans la Société.

De telle sorte que Baldrige LLC est, depuis le 1^{er} janvier 2013, le détenteur de 3.244 parts sociales ordinaires de classe A1 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Signature

Gérance

Référence de publication: 2013076956/18.

(130095681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Charlene S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 73.319.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 8 mai 2013, ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2015:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg:

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013076962/18.

(130094797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Cleansecure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cleansecure S.A.

Hendrik SPRUIT / Wilko SCHOLTENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013076967/12.

(130094779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Christal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 105.408.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement le 5 juin 2013

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Patrick BODIN, Directeur du plan et du contrôle de gestion groupe, avec adresse professionnelle au 40 Avenue de Flandre, F -59170 Croix, Monsieur François REMY, Directeur Général Pays,

demeurant professionnellement au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Monsieur Xavier PREVOST, Directeur des organisations systèmes et informations et Supply Chain d'Auchan E-commerce, résidant professionnellement à Auchan E-commerce, 40 rue de la vague, F- 59650 Villeneuve d'Ascq sont renouvelés pour une nouvelle période d'un an et viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014;

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Ludovic DECLERCQ n'est pas renouvelé;

- Monsieur Olivier BARBRY, né le 23 septembre 1967 à F - Armentières, Directeur du Contrôle de gestion AUCHAN France, ayant son adresse professionnelle au 200, rue de la Recherche, à F 59650 Villeneuve d'Ascq est nommé administrateur en remplacement de Monsieur DECLERCQ. Son mandat viendrait à échéance lors de l'assemblée devant se tenir en 2014

- La société PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommée Réviseur d'entreprises agréé chargé de la revue des comptes au 31 décembre 2013. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2014.

Certifié sincère et conforme

CHRISTAL S.A.

Référence de publication: 2013076965/24.

(130095426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Cervin Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.858.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 juin 2013, que le Conseil a décidé les résolutions suivantes:

1. Démission avec effet immédiat de Monsieur Gustavo STRASSENER aux fonctions d'administrateur de la Société.
2. Nomination avec effet immédiat aux fonctions d'administrateur de la Société, Monsieur Vincent MULDER, avec adresse professionnelle au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Gustavo STRASSENER démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.
3. Ces résolutions seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013076961/16.

(130095623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Crèche Arc-En-Ciel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5698 Welfrange, 19, Reimecherwee.

R.C.S. Luxembourg B 177.870.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le trente et un mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Elsa Marina FERREIRA PEREIRA DE SOUSA ROCHA, institutrice maternelle, née à Alcantara (Portugal) le 30 septembre 1980, demeurant à L-6940 Niederanven, 196, route de Trèves;

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une crèche pour enfants de 0 à 4 ans, au sens du règlement grand-ducal du 28 janvier 1999 portant exécution de la loi du 8 septembre 1998, réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

D'une manière générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de CRÊCHE ARC-EN-CIEL SARL, société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Dalheim.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du gérant unique ou selon le cas des gérants, et en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique ou selon le cas des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrit et libéré.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 7. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Art. 8. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit, Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 12. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 13. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 14. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 15. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire intégralement les cinq cents (500) parts sociales.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par la comparante par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2013.

Décisions de l'associée unique

Et à l'instant l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-5698 Welfrange, 19, Reimecherwee.
2. Est nommée gérant unique de la société pour une durée indéterminée:
- Madame Elsa Marina FERREIRA PEREIRA DE SOUSA ROCHA, institutrice maternelle, née à Alcantara (Portugal) le 30 septembre 1980, demeurant à L-6940 Niederanven, 196, route de Trèves.

L'attention de la comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ferreira Pereira De Sousa Rocha, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juin 2013. Relation: LAC/2013/25075. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013076975/100.

(130095544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Complete Conception S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 43, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 86.968.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076974/9.

(130095616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Flatinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 97.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074992/9.

(130092183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Glencore Finance (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.830.

- Il résulte des décisions prises par les administrateurs de la Société en date du 17 mai 2013 que les administrateurs ont décidé de re-nommer pour le terme d'un an avec effet immédiat et en tant que Président du conseil d'administration de la Société Mademoiselle Xenia Kotoula.

- Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 11 juin 2013 que:

* Les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de nommer pour le terme d'un an:

- Mademoiselle Xenia Kotoula
- Monsieur Robert Jan Schol,
- Monsieur Jorge Pérez Lozano,
- Monsieur Steven Frank Kalmin, et
- Monsieur Andréas Peter Hubmann

* Les actionnaires ont décidé de réélire en tant que réviseur d'entreprises agréé pour le terme d'un an la société Deloitte S.A.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2013077080/28.

(130095120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Gol Football Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 155.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 12 mai 2013.

Référence de publication: 2013077082/10.

(130094807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Gambaras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GAMBARAS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013077088/11.

(130095698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

SES Insurance International Re (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 168.897.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of May,

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

Appeared:

SES, a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 81.267, here represented by Mrs Marie KAISER, private employee, with professional address in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

by virtue of a special proxy given under private seal in Betzdorf, on 25 April 2013.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed.

SES, acting as the sole shareholder of SES Insurance International Re (Luxembourg) S.A., a société anonyme having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 168.897, incorporated before the undersigned notary on the 11 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1570 on 22 June 2012 (hereinafter the "Company"), amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1st March 2013, not yet published, takes the following resolution:

Resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital by an amount of eleven million one hundred fifty thousand US dollars (USD 11,150,000) so as to bring it from its current amount of seventy million US dollars (USD 70,000,000) represented by one thousand (1,000) shares without designation of a nominal value to eighty-one million one hundred fifty thousand US dollars (USD 81,150,000) without issuing any new shares.

Payment

The amount of eleven million one hundred fifty thousand US dollars (USD 11,150,000) is fully paid up in cash by the sole shareholder and is at the entire disposal of the Company as certified to the undersigned notary by a bank certificate.

As a consequence the sole shareholder decides to amend Article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

"The share capital is set at eighty-one million one hundred fifty thousand US dollars (USD 81,150,000) represented by one thousand (1,000) shares without a designation of a nominal value."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at EUR 5,000.-.

Nothing else being on the agenda and no further requests raised, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that in the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg in the office of the undersigned notary, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

L'an deux mille treize, le deux mai,

Pardevant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SES, une société anonyme constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815, Betzdorf, inscrite au Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.267, ici représentée par Madame Marie KAISER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

en vertu d'une procuration spéciale donnée sous seing privé à Betzdorf en date du 25 avril 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire, annexée aux présentes.

SES, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme SES Insurance International Re (Luxembourg) S.A., avec siège à Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, inscrite au Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.897, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1570 du 22 juin 2012, (ci-après la «Société»), modifié suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} mars 2013, non encore publié, a pris la résolution suivante:

Résolution:

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de onze millions cent cinquante mille US dollars (USD 11.150.000) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix millions US dollars (USD 70.000.000) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale à quatre-vingt-un million cent cinquante mille US dollars (USD 81.150.000) sans l'émission d'actions nouvelles.

Libération

Le montant de onze millions cent cinquante mille US dollars (USD 11.150.000) est entièrement libéré en espèces par l'actionnaire unique et se trouve à la libre disposition de la Société tel qu'il en a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Par conséquent l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre-vingt-un million cent cinquante mille US dollars (USD 81.150.000) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à environ EUR 5.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KAISER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mai 2013. LAC/2013 /20514. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013078987/87.

(130097381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Sebaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 19, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.181.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078984/10.

(130097072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Servus Group HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 142.857,15.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.588.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of June,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Servus Group HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred forty-two thousand eight hundred fifty-seven euro and fifteen cents (EUR 142,857.15), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 26 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 10 April 2010 number 752 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.588 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended following a notarial deed dated 6 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 26 May 2010 number 1096.

The meeting was declared open at 6.32 p.m. by Me Hervé Précigoux, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Valérie Laskowski, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of one hundred forty two thousand eight hundred fifty seven euro and fifteen cents (EUR 142,857.15) to one hundred forty two thousand eight hundred fifty seven euro and sixteen cents (EUR 142,857.16).

2 To issue one (1) new class A share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To (i) accept subscription for this new class A share, with payment of share premium in an aggregate amount of four million seven hundred twenty-three thousand six hundred eighty-seven euro and eighty-five euro cents (EUR 4,723,687.85) by Triton Masterluxco 3 S.à r.l., (ii) allocate the share premium to the Class A Share Premium Account (as defined in the articles of incorporation of the Company) and (iii) accept payment in full for such new share by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of one hundred forty-two thousand eight hundred fifty-seven euro and fifteen cents (EUR 142,857.15) to one hundred forty-two thousand eight hundred fifty-seven euro and sixteen cents (EUR 142,857.16).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one (1) new class A share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro and twenty euro cents (EUR 12,500.20) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.926,

hereby represented by Me Manfred Müller, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on June 6, 2013 (hereafter referred as to the "Subscriber");

The Subscriber declared to subscribe for the one (1) new class A share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and to make payment in full for such new share together with a share premium in an aggregate amount of four million seven hundred twenty-three thousand six hundred eighty-seven euro and eighty-five euro cents (EUR 4,723,687.85) by a contribution in kind consisting of a receivable in the total amount of four million seven hundred twenty-three thousand six hundred eighty-seven euro and eighty-six euro cents (EUR 4,723,687.86) (the "Contribution"). The share premium shall be allocated to the Class A Share Premium Account.

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of that Report read as follows:

"We have no observation to mention on the value of the contribution in kind, which corresponds at least in number and nominal value to one (1) new class A share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), to be issued with a total share premium of four million seven hundred twenty-three thousand six hundred eighty-seven euro and eighty-five euro cents (EUR 4,723,687.85)."

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept the above subscription and payment and further resolved to allot the new Class A share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at one hundred forty-two thousand eight hundred fifty-seven euro and sixteen cents (EUR 142,857.16) represented by twelve million eight hundred seventy-one thousand four hundred and thirty-one (12,871,431) class A shares (the "Class A Shares") and one million four hundred fourteen thousand two hundred eighty-five (1,414,285) class B shares (the "Class B Shares"), all together referred to as the "shares". Each issued share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 6.42 pm.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Servus Group HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de cent quarante-deux mille huit cent cinquante-sept euros et quinze centimes d'euro (EUR 142,857.15), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 26 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 avril 2010, numéro 752 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.588 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 6 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 mai 2010, numéro 1096.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.32 heures sous la présidence de Maître Hervé Précigoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Valérie Laskowski, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de cent quarante deux mille huit cent cinquante sept euros et quinze centimes d'euro (EUR 142,857.15) à cent quarante deux mille huit cent cinquante sept euros et seize centimes d'euro (EUR 142,857.16).

2 Emission d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale de catégorie A, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions sept cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-cinq centimes d'euros (EUR 4.723.687,85), par Triton MasterluxCo 3 S.à r.l., affectation de la prime d'émission au Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A (tel que défini dans les statuts de la Société) et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en nature.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-deux mille huit cent cinquante-sept euros et quinze centimes d'euro (EUR 142,857.15) à cent quarante-deux mille huit cent cinquante-sept euros et seize centimes d'euro (EUR 142,857.16).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

A ensuite comparu:

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et vingt centimes d'euros (EUR 12,500.20) et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.926, représentée aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, prénommé, aux termes d'une procuration donnée le 6 juin 2013 (ci-après défini comme étant le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale de catégorie A d'une valeur nominale d'un centime euro (EUR 0,01), et libérer intégralement cette nouvelle part sociale ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total quatre millions sept cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-cinq centimes d'euros (EUR 4.723.687,85) par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de quatre millions sept cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-six centimes d'euros (EUR 4.723.687,86). La prime d'émission sera affectée au Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A.

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale d'une (1) part sociale de catégorie A d'une valeur nominale d'un centime euro (EUR 0,01) à émettre avec une prime d'émission totale de quatre millions sept cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-cinq centimes d'euros (EUR 4.723.687,85).»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et a décidé d'émettre ladite part sociale de catégorie A conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société s'élève à cent quarante deux mille huit cent cinquante sept euros et seize centimes d'euro (EUR 142,857.16) représenté par douze million huit cents soixante et onze mille quatre cent trente et un (12.871.431) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et un million quatre cent quatorze

mille deux cents quatre-vingt-cinq (1.414.258) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), ensemble les «parts sociales». Chaque part sociale a une valeur nominal d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est intégralement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.42 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: H. Precigoux, V. Laskowski, M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 7 juin 2013. REM/2013/948. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078964/206.

(130096682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Sea and River Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.468.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 mai 2013, le Conseil a pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration accepte avec effet immédiat la démission de Monsieur Alain DETRY, en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué de la Société.

2. Les Administrateurs restants ont coopté Monsieur Arnaud ROQUES, avec adresse professionnelle au 11, rue du Pont V, F-76080 Le Havre, aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

3. Monsieur Pascal GIRARDET, avec adresse professionnelle au 11, rue du Pont V, F-76080 Le Havre, demeure au poste d'administrateur, jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

4. Les Résolutions précitées seront ratifiées lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013078983/18.

(130096990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Société Financière UCB, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 10.500.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2013

NOMINATIONS STATUTAIRES

L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateurs de Pierre Ahlborn, né le 6 juin 1962 à Luxembourg avec adresse professionnelle, 14 Boulevard Royal à 2449 Luxembourg Fernand Reiners, né le 15 octobre 1963 à Clervaux, Luxembourg avec adresse professionnelle, 14 Boulevard Royal à 2449 Luxembourg, Guy Van den Dorpe, né le 8 octobre 1965 à Anvers, Belgique, domicile Nachtegalendreef 24, 3140 Keerbergen, Belgique, et de Gaetan Dumont, né le 29 novembre 1972 à Ixelles, Belgique, avec adresse professionnelle, 12 rue Eugène Ruppert à 2453 Luxembourg, pour un terme de trois ans

Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Gaetan Dumont / Pierre Ahlborn
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013078995/18.

(130096807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

TransAtlantic Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 90.477.

—
EXTRAIT

Il résulte de la convention de cession de parts sociales conclue en date du 28 mai 2013, que:

La société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LIMITED, société de droit Gibraltar, établie et ayant son siège social à Gibro House, 4 Giro's Passage, Gibraltar, constituée en date du 17 novembre 2008, représentée par son directeur régulièrement en fonctions, Monsieur Axel WEND, demeurant 1 Carrefour de Rive à CH-1207 GENEVE,

a cédé ses 62 parts sociales, numérotées 1 à 62, qu'elle détient dans la société TransAtlantic Partner SARL, en faveur de

Monsieur Jacques GOMMEZ, demeurant 6, rue du Docteur Rochefort à F-78400 CHATOU, conformément à ladite cession de parts, devenant propriétaire de 62 parts sociales.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2013079020/18.

(130096474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Triumvirate I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 176.891.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la société Triumvirate I S.à r.l. du 14 juin 2013 que:

1. L'associé prend acte de la démission du gérant unique, Monsieur Charalambos Avaratzis;
2. L'associé unique nomme les personnes suivantes comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée:
 - Maître Joram Moyal, Avocat à la Cour, demeurant à L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains;
 - Maître Philipp Simon, Avocat, demeurant à L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains;
 - Monsieur Mark Groysman, dirigeant de sociétés, demeurant à 121059 Moscou, 16A bldg 5, Berezkhovskaya Nabe-rezhnaya.

Conformément à l'article 17 des statuts, la société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079022/19.

(130097114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Iszer Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.910.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013073891/9.

(130091027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.
